



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6254<sup>e</sup>** séance

Mercredi 23 décembre 2009, à 10 h 40  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Kafando . . . . .	(Burkina Faso)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Ebner
	Chine . . . . .	M. Zhang Yesui
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Viločić
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Rice
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. de Rivière
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Ouganda . . . . .	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie . . . . .	M. Apakan
	Viet Nam . . . . .	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Paix et sécurité en Afrique**

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Djibouti, de l'Éthiopie et de la Somalie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/654, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Ouganda.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2009/602, qui contient le texte d'une lettre datée du 23 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies, et sur la photocopie d'une lettre datée du 15 décembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée sous la cote S/2009/658.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Autriche, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Fédération de Russie, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

*Votent contre :*

Jamahiriya arabe libyenne

*S'abstiennent :*

Chine

**Le Président** : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, une voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1907 (2009).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Rugunda** (Ouganda) (*parle en anglais*) : L'Ouganda a voté pour la résolution 1907 (2009). L'Ouganda est déterminé à jouer un rôle constructif dans la prévention, la médiation et le règlement des conflits en Afrique.

Dans la décision qu'elle a prise au treizième sommet tenu à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2009, l'Union africaine a appelé le Conseil de sécurité à

« imposer des sanctions contre tous les acteurs étrangers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, notamment en Érythrée, pour appuyer l'appui apporté aux groupes armés menant des activités de déstabilisation en Somalie ... et sapant la paix et les efforts de réconciliation ainsi que la stabilité régionale ».

Nous félicitons le Conseil de sécurité d'avoir réagi favorablement à l'appel lancé par l'Union africaine à la recherche de la paix et de la stabilité en Somalie et dans la région. Nous nous réjouissons de l'appui fourni par une majorité écrasante des membres du Conseil. La résolution témoigne clairement de la coopération qui existe entre l'ONU et l'Union africaine en vue de régler les conflits et de maintenir la paix et la sécurité en Afrique.

Les mesures imposées par cette résolution ne sont pas exhaustives, mais ciblées et correctives. Ma délégation espère que l'Érythrée prendra les mesures nécessaires pour permettre au Conseil de revoir favorablement les mesures qu'il a imposées aujourd'hui.

**M. Le Luong Minh** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Après avoir voté pour la résolution 1907 (2009) qui vient d'être adoptée par le Conseil, le Viet Nam demande à l'Érythrée et aux autres parties concernées de faire preuve de la plus grande retenue, de s'abstenir de mesures qui pourraient exacerber les tensions ou conduire à l'escalade, de mettre scrupuleusement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de nouer rapidement un dialogue afin de régler pacifiquement leur différend frontalier.

Le Viet Nam a toujours estimé que les conflits internationaux, notamment ceux qui résultent de différends frontaliers, doivent être réglés par des moyens pacifiques en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous pensons également que la communauté internationale doit faire preuve de prudence lorsqu'elle impose des sanctions afin d'éviter des effets négatifs non désirés sur les activités humanitaires et les moyens de subsistance de la population de l'Érythrée.

Le Conseil devrait examiner en permanence la situation pour être en mesure de modifier, voire de lever, les sanctions lorsqu'une évolution positive sur le terrain le permet.

**M. Dabbashi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : La Jamahiriya arabe libyenne a toujours cherché à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la corne de l'Afrique. En sa qualité de Président de l'Union africaine, notre frère, le dirigeant de la révolution de la Jamahiriya arabe libyenne, le Président Kadhafi, a établi de nombreux contacts avec nos frères africains pour essayer de trouver une solution aux problèmes que connaissent les États de la région.

La complexité de ces problèmes et leur enchevêtrement nécessitent toutefois des efforts accrus, davantage de temps et une coopération internationale concertée pour convaincre toutes les parties de la nécessité d'accepter les bons offices qui leur sont proposés et de faire face avec courage à ces problèmes, y trouver des solutions et mettre en place des mécanismes pour y remédier.

La Libye a encouragé les États de la région à recourir aux instances juridiques internationales pour régler les différends frontaliers, principale cause de conflit et de tension. La Libye s'est résolument tenue aux côtés du Gouvernement fédéral de transition sous la présidence du cheikh Sharif Cheikh Ahmed, et a accueilli favorablement l'Accord de Djibouti en tant

que mécanisme permettant la réconciliation nationale et la création d'un gouvernement d'unité nationale.

Ce gouvernement permettrait de rassembler toutes les composantes du peuple somalien et garantirait la paix et la sécurité dans le pays. La Libye estime que l'Accord de Djibouti favorisera l'instauration d'une paix durable en Somalie. Nous espérons que toutes les parties somaliennes signeront l'accord, poseront les armes et s'engageront sur la voie du dialogue pour résoudre leurs divergences.

La Libye appelle au règlement de tous les problèmes existant entre la Somalie et l'Érythrée.

Nous pensons que la résolution qui vient d'être adoptée se place dans une optique irréaliste. Les sanctions ne sont pas le meilleur moyen de régler les problèmes actuels. Leur impact humanitaire va continuer d'exacerber la situation dans la corne de l'Afrique, et nous estimons que ceci crée un obstacle au règlement pacifique auquel nous aspirons et qui doit être réalisé grâce aux bons offices de l'Union africaine et du Secrétaire général, avec l'appui d'autres partenaires internationaux.

Comme le savent les membres, l'Union africaine va convoquer un sommet en janvier. À cette occasion, nous nous pencherons sur les problèmes de la corne de l'Afrique, et notamment le rôle de l'Érythrée dans la région. Nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général ou son représentant participe au sommet, et nous aurions par conséquent préféré que la présente séance à ce sujet soit reportée jusqu'à ce que les résultats du sommet de l'Union africaine soient connus.

La Libye a été victime de sanctions de nombreuses années et s'est donc engagée à ne pas participer à l'adoption de sanctions contre quelque pays africain que ce soit. C'est pourquoi nous avons voté contre la résolution adoptée aujourd'hui.

**M. Zhang Yesui** (Chine) (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter la résolution 1907 (2009). La Chine s'est abstenue de voter sur cette résolution. Je souhaite faire trois remarques à cet égard.

Premièrement, la Chine a toujours fermement appuyé le processus de paix en Somalie. Elle a entretenu des relations et une coopération amicales avec les gouvernements fédéraux de transition qui se sont succédé dans le pays. Nous appuyons les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir le processus de réconciliation politique dans le pays, et nous avons participé activement à

l'appui aux efforts diplomatiques déployés par le Conseil de sécurité pour assurer la coordination avec les pourparlers somaliens lancés à Djibouti. Le règlement définitif de la question de Somalie repose non seulement sur une progression importante du processus de réconciliation politique, mais également sur une coopération sincère des pays de la région. Nous appelons toutes les parties concernées à respecter véritablement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie, à appuyer le Gouvernement fédéral de transition somalien et à apporter une contribution plus importante à la paix et à la sécurité dans le pays.

Deuxièmement, la Chine a toujours appuyé l'Union africaine, qui collabore avec l'ensemble de la communauté internationale et joue un rôle prépondérant dans la recherche d'une solution aux problèmes sensibles en Afrique. Ces dernières années, l'Union africaine s'est lancée avec dynamisme dans des efforts de médiation diplomatique et de bons offices et a coopéré aux entreprises de maintien de la paix afin de résoudre les problèmes sensibles qui existent en Afrique. Elle s'efforce de résoudre les problèmes de l'Afrique d'une manière africaine, et elle a obtenu des résultats concluants. Les efforts de l'Union africaine méritent notre respect et témoignent une fois de plus de la valeur de l'Union en tant que partenaire stratégique de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales. Nous attendons avec intérêt que l'Union africaine joue un rôle plus important dans le règlement du conflit dans la corne de l'Afrique par des moyens politiques et diplomatiques.

Troisièmement, la Chine a toujours soutenu que le Conseil de sécurité devait être prudent lorsqu'il infligeait des sanctions. L'adoption aujourd'hui d'une résolution imposant des sanctions à l'Érythrée ne doit pas remplacer les efforts diplomatiques déployés pour régler les différends, grâce au dialogue et à la négociation. La priorité absolue pour toutes les parties concernées doit maintenant être de garder leur calme, de faire preuve de retenue et de s'abstenir de toute action qui pourrait envenimer la situation. Tout pays peut choisir ses amis, mais aucun ne peut choisir ses voisins. Une coexistence harmonieuse entre les membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement est une bénédiction pour les pays de la corne de l'Afrique. Nous espérons que les pays de la région, y compris l'Érythrée, tiendront compte des intérêts à long terme de leur population et de leur région et déploieront des efforts concertés et plus constructifs pour créer un

environnement régional harmonieux propice à une coopération dont tous bénéficieront.

**M. Ebner** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche condamne tous les actes qui visent à compromettre le processus de paix en Somalie. Nous demandons instamment à toutes les parties d'adhérer au processus de paix de Djibouti et d'appuyer le Gouvernement fédéral de transition dans le cadre des efforts qu'il déploie pour stabiliser la situation dans le pays.

L'Autriche a voté pour la résolution 1907 (2009). Dans ces circonstances, il était important pour ma délégation que l'adoption de sanctions ciblées au titre de cette résolution se base sur une approche en deux étapes. Nous croyons comprendre que toute décision concernant des désignations expresses sera prise dans le cadre du Comité des sanctions créé par la résolution 751 (1992) conformément aux garanties de procédure qui figurent dans la résolution 1844 (2008). Nous espérons que dans l'intervalle, le Gouvernement érythréen répondra aux préoccupations de la communauté internationale.

L'Autriche estime qu'au-delà de l'adoption de sanctions, il importera de continuer à chercher des solutions aux problèmes politiques sous-jacents. Le Gouvernement érythréen doit, de son côté, saisir toutes les occasions de s'engager dans un dialogue constructif.

**M. Takasu** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon s'est associé à l'adoption de la résolution 1907 (2009) car il respecte l'initiative qu'ont prise les pays africains de contribuer à la stabilité dans la corne de l'Afrique, notamment dans le cas de la Somalie, de Djibouti et de l'Érythrée. Le Japon est convaincu que les différends et les conflits doivent être réglés par des moyens diplomatiques, notamment le dialogue et la médiation. Les efforts déployés pour régler le conflit dans la corne de l'Afrique doivent s'intensifier.

Le Japon espère sincèrement que tous les États de la région, y compris l'Érythrée, appliqueront les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et engageront un dialogue avec la communauté internationale, notamment par l'intermédiaire des bons offices du Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité va, à la lumière des prochains événements, exercer un contrôle permanent sur les mesures afin de contribuer à la paix et à la stabilité dans la région.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a voté pour la résolution 1907 (2009), qui porte création d'un nouveau régime de sanctions imposé par l'ONU à l'Érythrée en réaction aux violations constantes par l'Érythrée des résolutions du Conseil de sécurité sur la Somalie et Djibouti. La résolution fait suite à une demande expresse formulée par deux organisations régionales – l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement – pour que le Conseil de sécurité prenne les mesures nécessaires. Le Groupe de surveillance sur la Somalie a présenté au Conseil des éléments de preuve qui montrent que l'Érythrée appuie des groupes d'opposition armée en Somalie, en violation de la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité. L'Érythrée n'a par ailleurs pas observé les mesures figurant dans la résolution 1862 (2009) du Conseil de sécurité, adoptée en janvier dernier en réponse à l'accrochage frontalier entre Djibouti et l'Érythrée.

Nous voudrions rendre hommage à la délégation de l'Ouganda, dont les soldats sont exposés au danger en Somalie, pour le dur labeur qu'elle a assuré afin d'aboutir à cette résolution.

Le Royaume-Uni demande instamment au Gouvernement érythréen de mettre fin à ses agissements illégaux suite à l'adoption de cette résolution du Conseil de sécurité, et de s'engager de manière constructive auprès de ses partenaires internationaux pour contribuer à améliorer la stabilité dans la corne de l'Afrique. La nature de l'engagement futur de la communauté internationale auprès de l'Érythrée dépendra de sa réaction présente.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : En sa qualité de Président du Comité des sanctions sur la Somalie créé par la résolution 751 (1992), le Mexique est convaincu que le régime de sanctions doit contribuer à créer de meilleures conditions de sécurité en Somalie et à renforcer le processus de paix de Djibouti.

La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui élargit le mandat aussi bien du Comité des sanctions que du Groupe de contrôle sur la Somalie et leur donne une dimension presque régionale. C'est un défi sans précédent, aussi bien pour le Conseil de sécurité que pour les pays de la région. Le Mexique continuera de diriger les travaux du Comité de manière transparente, en privilégiant la prise de décisions claires et cohérentes afin d'amener, par l'utilisation des sanctions comme mesures de contrôle et d'incitation,

les différents acteurs régionaux à s'associer à un processus permettant de stabiliser la région.

**M. Apakan** (Turquie) (*parle en anglais*) : Ayant voté pour la résolution 1907 (2009), je voudrais faire la brève déclaration suivante. La Turquie est convaincue, par principe, que les différends doivent être réglés par la voie diplomatique et par le dialogue. À cet égard, je m'associe à ceux qui ont formulé le vœu que la résolution d'aujourd'hui soit, pour toutes les parties concernées, l'occasion de régler tous les problèmes en suspens dans la corne de l'Afrique.

**Le Président** : Je vais maintenant faire une brève déclaration en ma qualité de représentant du Burkina Faso.

Tout au long des discussions sur le projet de résolution, le Burkina Faso n'a eu de cesse de rappeler que l'imposition de sanctions était un recours extrême que le Conseil ne devrait considérer qu'en dernier ressort. Toutefois, le Burkina Faso a été amené à voter en faveur de la présente résolution 1907 (2009) pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, le Burkina Faso continue d'être très préoccupé par la situation qui prévaut actuellement en Somalie. Et nous le sommes aujourd'hui encore plus au regard de la forte détérioration des conditions de sécurité, qui s'est matérialisée le dimanche 20 décembre dernier par des affrontements entre des groupes armés illégaux et des soldats gouvernementaux qui se sont soldés par 14 morts. Attribuées essentiellement aux miliciens du mouvement Al-Shabaab soutenus par des combattants étrangers, ces attaques rendent difficile le travail des humanitaires. En outre, leur ampleur et leur intensité sont de nature à crédibiliser la thèse de l'appui fourni aux insurgés depuis l'extérieur, notamment par des pays de la sous-région.

Ensuite, le Burkina Faso a voulu qu'une suite soit donnée à la demande expresse formulée par les instances compétentes de l'Union africaine, en raison de la situation décrite précédemment. En effet, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union, dans le communiqué de sa cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le 15 juin 2009, a exprimé sa vive préoccupation face à la présence accrue d'éléments étrangers à Mogadiscio et dans d'autres parties de la Somalie et sollicité du Conseil de sécurité qu'il impose des sanctions contre ceux, individus comme États, qui s'opposent au processus de paix et de réconciliation en Somalie. Cet appel du Conseil de paix et de sécurité a été entériné par la Conférence des chefs d'État et de

gouvernement de l'Union africaine, tenue du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2009.

Cependant, étant donné que le régime de sanctions prévu dans la résolution que nous devons d'adopter est accompagné d'un mécanisme de révision, l'Érythrée a toujours le temps de démontrer sa bonne foi et sa bonne volonté. Nous l'exhortons donc à coopérer avec la communauté internationale, à respecter scrupuleusement l'embargo sur les armes, à soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti, seul cadre de règlement politique de la crise somalienne, et à reconnaître le Gouvernement fédéral de transition comme seule autorité politique légitime de la Somalie.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

**M. Olhaye** (Djibouti) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de saisir cette opportunité de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je voudrais également féliciter la délégation autrichienne pour l'excellent travail réalisé le mois précédent. Ma délégation salue le travail brillant accompli par la vôtre au cours des deux années qui viennent de s'écouler au sein du Conseil de sécurité et les efforts inlassables déployés par votre pays pour concilier et réconcilier les positions de toutes les parties en conflit afin de parvenir à des solutions négociées, justes et consensuelles.

L'adoption de la résolution 1907 (2009), qui fait l'objet de notre réunion aujourd'hui, prend une dimension particulière aux yeux de ma délégation, car c'est sous une présidence africaine du Conseil de sécurité qu'un projet de résolution cruciale pour plusieurs pays africains dans la région de la corne de l'Afrique est examiné et vient d'être adopté.

Je voudrais souligner, Monsieur le Président, le rôle positif et constructif joué par votre délégation, ainsi que celui de l'ensemble des pays membres du Conseil qui ont permis de concrétiser, une fois de plus, une coopération grandissante entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine pour rétablir ou maintenir la paix et la sécurité sur le continent.

En effet, c'est sur la base de la décision adoptée par la treizième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine à Syrte, en Libye, appelant le Conseil de sécurité de l'ONU à imposer des sanctions aux acteurs étrangers dans la région et en dehors, et spécialement en Érythrée, qui fournisse un appui aux

groupes armés engagés dans des activités de déstabilisation en Somalie et réduisent à néant tous les efforts de réconciliation dans le pays et la région, ainsi que face à l'absence de coopération de l'Érythrée dans la mise en œuvre de la résolution 1862 (2009) du Conseil de sécurité adoptée en janvier 2009, que la résolution que le Conseil vient d'adopter a pu voir le jour.

Ainsi, je peux dire que c'est une convergence de vues entre les membres du Conseil de sécurité et l'Union africaine sur le manque de coopération et de dialogue des autorités érythréennes, qui n'ont affiché que mépris et déni, et qui ont poursuivi leurs actions déstabilisatrices entamées dans notre région – et cela malgré les offres de bons offices proposées à maintes reprises par ces deux organisations – qui a conduit le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités, conformément à la Charte des Nations Unies, en adoptant le projet de résolution à son ordre du jour.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Djibouti et l'Érythrée sont deux voisins qui ont malheureusement des relations difficiles depuis l'indépendance de l'Érythrée en 1991. Il convient de rappeler que le territoire occupé actuellement par l'Érythrée avait fait auparavant l'objet d'un différend entre les deux pays en 1996. À l'époque, l'Érythrée avait présenté une carte fictive qui prétendait que la zone en question faisait partie de ce pays. Djibouti a évidemment protesté avec vigueur, en mettant en cause l'authenticité et la véracité de la carte et a immédiatement saisi le Conseil de sécurité de cette question, à la suite de quoi l'Érythrée a cédé et a officiellement renoncé à présenter la carte.

Toutefois, à peine deux ans plus tard, au milieu d'efforts de médiation intenses déployés par un comité restreint de l'Union africaine composé de hauts dirigeants africains lors d'une flambée des hostilités entre l'Érythrée et l'Éthiopie, le dirigeant de l'Érythrée, avec un mépris et une audace sans nom, a porté des accusations sans fondement contre l'ancien Président décédé et le père de mon pays, membre de ce comité restreint. Notre réaction a été de dire « Assez ! » et nous avons rompu nos relations diplomatiques avec l'Érythrée.

Cela a duré quelques années avant un nouveau rapprochement et le rétablissement des relations. Mais, comme nous l'avons appris à nos dépens et à notre grande consternation, l'on ne brille pas par la cohérence et la fiabilité à Asmara. Une décennie s'était

donc à peine écoulee lorsque nous nous sommes retrouvés en plein affrontement militaire, au début de 2008, suite à l'occupation soudaine et inexplicable de zones de mon pays – Ras Doumeira et l'île de Doumeira – par les forces érythréennes.

Comme le Conseil s'en souviendra, notre président et le Premier Ministre ont tous les deux pris la parole devant le Conseil le 23 octobre 2008 et le 24 juin 2008, respectivement (voir S/PV.6000 et S/PV/5924), afin de souligner la gravité des tensions qui ont occasionné dans les deux camps de nombreuses pertes, mais aussi de nombreux blessés et la prise de nombreux prisonniers, à la suite de l'affrontement militaire du 10 au 12 juin 2008. Mon gouvernement n'a pas ménagé ses efforts et a utilisé toutes les voies possibles, ayant recours à toutes les organisations régionales et internationales pour résoudre cette crise. En particulier, le Conseil de sécurité, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Autorité intergouvernementales de développement et l'Organisation de la conférence islamique ont très vite réagi, appelant à un cessez-le-feu immédiat, condamnant fermement l'Érythrée, et exigeant le retrait de ses forces sur les positions de départ. Djibouti a entendu ces appels et a retiré ses forces sur les positions de départ. Au contraire, non seulement l'Érythrée a rejeté tous les appels, mais elle a constamment répondu à toutes les demandes par le refus, l'indifférence et un mépris à peine voilé.

Les conclusions de la mission d'établissement des faits dépêchée par le Secrétaire général étaient claires, parfaitement nettes, de grande portée et constituaient une condamnation accablante du comportement déplorable de ce régime et de sa falsification malhonnête et délibérée des faits. Mécontent des tergiversations et de l'obstination manifestes de l'Érythrée qui a continué d'occuper le territoire djiboutien en dépit des appels répétés de l'ONU et des organisations régionales, le Conseil de sécurité a imposé sa volonté avec la résolution 1862 (2009) du 14 janvier 2009, exigeant de l'Érythrée qu'elle prenne des mesures spécifiques dans un délai de six semaines, après quoi le Conseil déciderait de mesures appropriées. Toutefois, en moins de 24 heures, l'Érythrée, fidèle à lui-même, a rejeté la résolution, au motif qu'elle était « mal conçue, déséquilibrée et inutile ».

Il est inconcevable qu'une année plus tard, il n'y ait encore eu aucune application de la résolution 1862 (2009), décision importante de ce Conseil, cela peut-être à cause des forces favorables au statu quo, et peut-être aussi à cause de certains qui croient à l'idée

imaginaire d'un lien. Mais ils sous-estiment tous le mécontentement et la frustration croissants de mon peuple. En octobre dernier, le Président de mon pays a affirmé avec insistance devant le Conseil :

« Cette impasse que nous impose l'Érythrée est intolérable et inadmissible. Cette provocation et cette invasion inexplicable de notre territoire sont totalement inacceptables [...] Une inaction continue, sous quelque forme que ce soit, non seulement encouragerait mais gratifierait l'attitude de l'Érythrée. Ceci ne donne à mon pays qu'une seule option : l'option de la guerre ». (S/PV.6000, p. 4)

Toutefois, aujourd'hui, le Gouvernement et le peuple djiboutiens se réjouissent de voir que justice a finalement été faite face à l'agression injustifiée, flagrante et patente commise il y a près de deux ans par l'Érythrée contre mon pays. En tant que petite nation pacifique et pragmatique dans une région turbulente, Djibouti met sans aucun doute ses espoirs et sa foi dans le principe central de cette Organisation – prévenir les guerres grâce à un système de sécurité collective; toute agression contre un État est considérée comme étant une agression contre tous les autres États, qui agissent de concert pour repousser l'agresseur.

Nous pensons que seul un ensemble de mesures coordonnées et punitives ciblant en premier lieu les dirigeants civils et militaires du régime peut obliger le régime à faire des choix difficiles. Étant donné l'intransigeance et l'attitude de défi légendaires de l'Érythrée qui, se croyant dans son bon droit, en pénètre sa machine de propagande, laquelle débite des déclarations douteuses presque quotidiennes, ne rien faire n'est pas une option pour le Conseil. Les sanctions contre l'Érythrée ont été depuis longtemps inévitables.

Il est rare qu'une résolution prévoyant des sanctions présentée au Conseil de sécurité concerne trois pays et qu'elle ait en fait un impact sur toute une région. Telle est l'importance de la résolution décisive et historique d'aujourd'hui, qui donne à la corne de l'Afrique l'espoir que nous sommes au début de la fin de guerres et d'hostilités longues, destructrices, insensées et ruineuses qui ont déraciné des dizaines de millions de personnes, les privant de leurs droits fondamentaux à la vie, à l'éducation, au développement, de même qu'à la paix et à la sécurité. C'est pourquoi les mesures définies dans la résolution d'aujourd'hui ne ciblent que le rôle destructif du régime érythréen en Somalie et son atteinte à la

souveraineté et à l'intégrité territoriale de mon pays, sans avoir de conséquences négatives pour le peuple érythréen qui subit les effets d'une atmosphère extrêmement morbide et d'une mauvaise gouvernance.

Personne n'a d'illusion, y compris l'Érythrée elle-même, quant aux faits qu'elle voulait créer délibérément sur le terrain – s'installer sur le territoire souverain de Djibouti uniquement à des fins ultérieures, comme le révèle clairement sa lettre datée du 23 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité :

« La délégation érythréenne saisit également cette occasion pour souligner l'importance de la décision définitive et contraignante rendue par la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Cette question ne peut être reportée indéfiniment si l'on veut instaurer la paix et la stabilité dans la région. Non seulement elle est importante quant au fond, mais elle est aussi au centre des turbulences qui agitent la corne de l'Afrique, notamment les relations tendues entre Djibouti et l'Érythrée. » (S/2009/602)

Poursuivant cette thèse bizarre et dépourvue de vraisemblance, l'Érythrée

« demande instamment au Conseil de sécurité de ne pas ignorer le problème qui se trouve réellement derrière de nombreux conflits de la région et de prendre des mesures concrètes afin que l'Éthiopie respecte ses obligations conventionnelles et le droit international et retire ses troupes des territoires érythréens souverains qu'elle occupe illégalement ». (*ibid.*)

Sans aucune honte, l'Érythrée déclare haut et clair à ce Conseil qu'elle a le droit de continuer d'occuper illégalement le territoire souverain de la République de Djibouti aussi longtemps que l'Érythrée est en conflit avec l'Éthiopie. C'est là le défi qui se pose au Conseil.

Durant l'année et demie écoulée depuis les heurts des 10 au 12 juin 2008, l'Érythrée a refusé de fournir des informations sur les conditions de vie des prisonniers de guerre djiboutiens et sur les lieux de leur incarcération. Ils sont au nombre de 19, y compris un officier supérieur. Les visites ont été constamment refusées à la Croix-Rouge internationale ainsi qu'au Mouvement du Croissant-Rouge et à d'autres délégations bien intentionnées de pays, ainsi qu'à des individus. En tout, Djibouti a perdu 27 soldats et

enregistré 119 blessés dans ce conflit. Nous avons traité humainement les prisonniers de guerre érythréens que nous détenons et continuons de le faire, permettant les visites à tous les intéressés. Nous exigeons que l'Érythrée, en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, accepte ses obligations internationales découlant des dispositions de la Troisième Convention de Genève.

Pour la première fois depuis que la Somalie a plongé dans l'anarchie et qu'elle est devenue un pays où les chefs de guerres féodaux et les insurgés islamistes luttent pour le pouvoir, il existe un consensus général dans la région sur les voies à suivre pour concrétiser la paix et la sécurité en Somalie. De même, d'autres membres de la communauté internationale ont accordé la reconnaissance et l'appui nécessaires au Gouvernement fédéral de transition. En général, on reconnaît largement le besoin d'améliorer et de renforcer le secteur de la sécurité somalien – de manière progressive, même si nous ne devons pas perdre l'élan.

La Somalie, et Mogadiscio en particulier, constitue actuellement un milieu qui pose un défi à tous. Étant donné que l'insurrection ne cesse de s'étendre et de devenir plus meurtrière on se demande s'il est possible de convaincre l'ONU de réévaluer son rôle en Somalie. Qui plus est, on se demande si l'approche en trois phases méticuleusement suivies est compatible avec le changement général de scénario sur le terrain. Il convient, à cet égard de noter ce que la revue *The Economist* a relevé dans son numéro du 8 décembre : « Jusqu'à ce que quelqu'un ait le courage et les moyens de monter une intervention de grande envergure et décisive, la Somalie restera un État failli plongé dans l'ombre la plus épaisse, et les Somaliens ordinaires resteront prisonniers de leur condition misérable ».

L'Érythrée a reçu à plusieurs reprises les avertissements de la communauté internationale lui demandant de cesser d'appuyer les actes qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie et qui empêchent ou bloquent l'application du processus de paix de Djibouti. L'adoption par le Conseil de la résolution 1907 (2009), aujourd'hui, est donc une action qui souligne sa détermination à mettre fin aux activités de déstabilisation de la Somalie menées par l'Érythrée et d'autres acteurs étrangers.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

**M. Duale** (Somalie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au sujet de la situation en Somalie et en particulier à propos de la résolution 1907 (2009), adoptée aujourd'hui par le Conseil. Je voudrais également accorder mon appui et m'associer à la déclaration faite par mon collègue de Djibouti. Je souhaiterais en outre remercier l'Ambassadeur de l'Ouganda pour les efforts inlassables déployés afin de veiller à ce que la résolution soit adoptée par le Conseil de sécurité. Je vous remercie aussi, Monsieur le Président, pour votre présidence.

Nous appuyons sans réserve la résolution qui vient d'être adoptée parce que nous pensons sincèrement que l'Érythrée a été un facteur négatif de taille dans la prolongation du conflit en Somalie. Le Gouvernement fédéral de transition a à maintes occasions fait montre de sa volonté d'engager le dialogue avec le Gouvernement érythréen en vue de régler l'ensemble des différends qui existent entre toutes les parties concernées et de convaincre l'Érythrée, pays membre de l'Union africaine, de cesser de s'ingérer dans les affaires de la Somalie, mais en vain jusqu'ici. Nous considérons donc la résolution adoptée par le Conseil de sécurité comme un pas en avant positif vers le règlement de la situation s'insécurité dans la corne de l'Afrique. Nous espérons que l'Érythrée en sera convaincue.

Quant au volet djiboutien, je suis en accord avec la déclaration de mon collègue de Djibouti; en outre, l'Érythrée a toujours adopté une position inamicale et contraire aux règles de bon voisinage à l'égard de Djibouti. Comme par le passé, l'Érythrée ne peut justifier ses velléités expansionnistes désespérées contre Djibouti. Il n'est pas dans mon intention de faire la liste de toutes les actions hostiles et destructrices conduites par l'Érythrée contre la Somalie au cours des 20 dernières années, mais je dois en citer quelques-unes.

D'abord, l'Érythrée sert de refuge et d'asile à des terroristes, des rebelles et des auteurs de troubles notoires et à des personnes ayant commis des violations des droits de l'homme, dont l'intention est toujours de déstabiliser la Somalie. Ces mêmes groupes ont commis des crimes contre l'humanité et des crimes contre le peuple somalien.

Deuxièmement, l'Érythrée a fourni, financé et facilité le flux d'armes et de financements vers les extrémistes et les terroristes en Somalie.

Troisièmement, l'Érythrée apporte autant d'appui économique, politique, moral et de propagande qu'elle le peut aux insurgés armés et aux auteurs de troubles en Somalie.

Quatrièmement, les actions hostiles perpétrées par l'Érythrée ces 20 dernières années ont consisté à saboter de manière cynique les efforts de paix et de réconciliation et à contrarier les efforts de l'ancien Gouvernement national de transition et de l'actuel Gouvernement fédéral de transition en faveur de la stabilisation, du redressement et de la reconstruction de la Somalie.

Malgré tous les actes hostiles et négatifs de l'Érythrée contre le Gouvernement et le peuple somaliens, le Gouvernement fédéral de transition est prêt à engager à tout moment un dialogue sérieux avec l'Érythrée afin de régler toutes les questions en suspens. Malheureusement, la manière dont s'est comportée l'Érythrée dans le passé n'incite guère à croire qu'elle changera de position à l'égard de la Somalie.

Dans ces conditions, nous demandons au Conseil de sécurité, aux Nations Unies et à la communauté internationale d'apporter un appui urgent, le plus tôt possible, pour affronter l'Érythrée, et l'encourager à s'associer aux efforts actuels des Nations Unies et de la communauté internationale pour renforcer le processus de paix et de stabilisation en cours en Somalie.

**Le Président** : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

Puisque cette séance pourrait être la dernière séance publique tenue par le Conseil de sécurité en 2009, vous me permettez d'exprimer ma gratitude aux cinq membres sortants du Conseil, à savoir le Costa Rica, la Croatie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Viet Nam et le Burkina Faso. Je les félicite pour leur ardeur au travail, pour leur assiduité, pour leur dynamisme et pour la contribution qu'ils ont apportée au Conseil de sécurité durant leur mandat en 2008 et 2009.

*La séance est levée à 11 h 25.*